

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
de Lille**Objet :**Référence :
2024 / 7 / 1OUVERTURE DES
ACCUEILS DE
LOISIRSVACANCES
SCOLAIRES
-
ANNEE 2025DATE DE CONVOCATION
26 Novembre 2024DATE D'AFFICHAGE
26 Novembre 2024EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL
MUNICIPAL : 23NOMBRE
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 18

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie
que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

EXTRAIT DU DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Quatre, le Deux Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER Pascaline, DUBOIS Laurent, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, GHESTEM Charles-Edouard, HERBAUT Pierrette, LLANES David, RECLOUX Hélène, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DESROUSSEAU Patricia donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène
Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal
M. REVEILLON Eric donne pouvoir de vote à M. GHESTEM Charles-Edouard
Mme SCELLIER Fabienne donne pouvoir de vote à Mme WAUCQUIER Isabelle

Absent(e)s :

A été nommé secrétaire : M. DECALONNE Jean-Louis

Il est rappelé à l'Assemblée que plusieurs accueils de loisirs seront organisés pendant les vacances scolaires de l'année 2025.

Appellation et durée des accueils :

- Accueil d'hiver : du Lundi 10 Février 2025 au Vendredi 21 Février 2025, soit 10 jours
- Accueil de printemps : du Lundi 7 Avril 2025 au Vendredi 18 Avril 2025, soit 10 jours
- Accueil d'été : du Lundi 7 Juillet 2025 au Vendredi 29 Août 2025, soit 38 jours (pas d'accueil le lundi 14 Juillet 2025 et le Vendredi 15 Août 2025)
- Accueil d'automne : du Lundi 20 Octobre 2025 au Vendredi 31 Octobre 2025, soit 10 jours

En cas de modifications des dates des vacances scolaires par le Ministère de l'Education Nationale, les nouvelles dates de la zone B seront prises en compte.

Durée et horaire

Les accueils de loisirs se dérouleront :

- le matin de 9 h 00 à 12 h 00
- l'après-midi de 14 h 00 à 17 h 00

Restauration :

Un service de restauration optionnel sera proposé aux familles le midi.

Garderie :

Une garderie optionnelle sera proposée aux familles.

Elle permettra d'accueillir les enfants inscrits aux accueils le matin dès 7 h 30 et de les garder le soir jusqu'à 18 h 00.

Encadrement :

Pour chaque accueil de loisirs, il sera nommé 1 directeur, des directeurs adjoints et des animateurs au prorata du nombre d'enfants inscrits.

Les dépenses suivantes seront inscrites au B.P 2025 :

- Rémunération des directeurs et animateurs (non titulaires) - article 6413
- Achat de petit matériel : article 6068
- Achat de fournitures : article 60632
- Alimentation : article : 60623
- Produits pharmaceutiques : article 60628
- Prestations de services : article 6042
- Transport collectif : article : 624
- Frais de formation : à l'article 618

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Pascal ZOUTE